[INTERNET] enquête publique projet éolien BERSAC-SUR-RIVALIER 214 - HERTZOG - 26092019 - 15 408

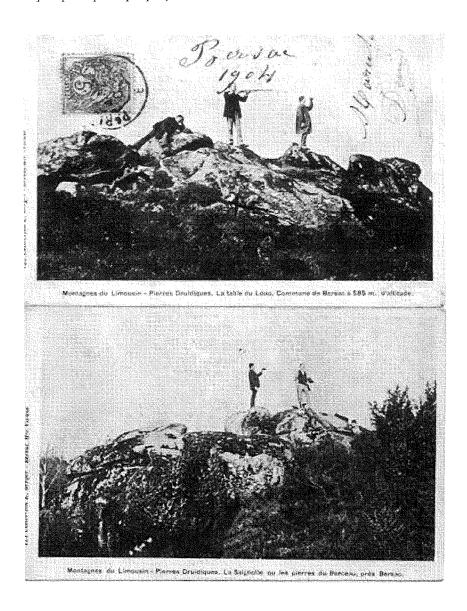
Sujet: [INTERNET] enquête publique projet éolien BERSAC-SUR-RIVALIER

De: Daniel HERTZOG <daniel.hertzog804@wanadoo.fr>

Date: Thu, 26 Sep 2019 15:08:06 +0200 (CEST) **Pour:** pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr

-CARTES LETTRE ANTI EOLIEN BERSAC.jpg-

[INTERNET] enquête publique projet éolien BERSAC-SUR-RIVALIER



ci-joint, 2 cartes postales datant du début du 20 ème siècle, ou l'on voit un chasseur attendre les migrateurs. Les pierres de la saignolle et la pierre du loup se trouvent sur le couloir migratoire d'automne à quelques centaines de mètres au nord de l'emplacement prévu de l'éolienne E4. La végétation de fougères st de bruyères à disparue, mais la topographie est toujours la même et le couloir toujours emprunté par les migrateurs.

Daniel HERTZOG 1, le payaud 87370 Bersac/Rivalier à, Monsieur le Président de la commission «Enquête publique projet éolien de Bersac/Rivalier»

Monsieur le président,

Le projet d'implantation d'éoliennes sur la commune de Bersac ne servirait, comme partout, qu'à enrichir les promoteurs et quelques personnes habitant ou non la commune. Les retombées pécuniaires pour les finances communales seraient négatives aux vues des dérangements occasionnés.

L'inefficacité des éoliennes n'est plus à démontrer, le rendement est de moins de 30%, On ne peut pas compter sur cette électricité « verte » pour compléter en période de pointe de consommation la production nucléaire et, faut-il comme en Allemagne redémarrer les centrales thermiques qui produisent du monoxyde de carbone et participent au réchauffement climatique ? A Bersac, la pollution visuelle engendrée par ces monstres d'acier se verrait à des kilomètres et ne favoriserait certainement pas le tourisme rural. Le bruit incessant impacterait la faune dans un périmètre important autour de ces engins, les infrasons que les promoteurs semblent ignorer, sont bien présents et peuvent être ressentis à des kilomètres .Les morts inexpliquées de bétail dans l'ouest de la France sont sans nul doute les conséquences des ondes générées par les éoliennes. Ondes nocives pour les animaux parqués qui ne peuvent s'éloigner pour échapper à ce danger. Qu'en est-il pour les habitants qui vivent à proximité ? Le principe de précaution ne devrait-il pas s'imposer ?

La circulation des oiseaux et chauves souris serait perturbée et créerait de nombreux morts dans la faune environnante. La suppression d'une éolienne ne peut résoudre le problème qui reste toujours présent. En effet, les oiseaux qui franchissent la zone de crête d'environ 3 km, à des endroits différents en fonction des vents, et pas seulement pendant les migrations de printemps et d'automne, ne pourront éviter ces nouveaux pièges, il en est de même pour les chiroptères qui ne pourront détecter l'aspiration des pâles géantes.

L'avis de la commission d'enquête ne semble pas inquiéter le maire, instigateur du projet. Electricien de formation, depuis son élection, il a tout fait pour favoriser l'installation d'éoliennes sur la commune.

- -Création du réseau électrique (20 000v) à proximité des sites favorables, afin de réduire les frais de raccordements des futurs promoteurs.
- -Favorisation du financement participatif.
- -Cette année, distribution de tracts pro éoliens par des agents communaux (pas à moi)
- -Enfin le déboisement a déjà commencé à l'emplacement de l'éolienne E4.

Depuis une soixantaine d'années, les bruyères des biens de section ont disparues et les feuillus arrachés, pour être remplacés par des résineux, défigurant à jamais un site remarquable et authentique pour des raisons mercantiles. Aujourd'hui la création d'un champ éolien ferait fuir les futurs acquéreurs et accélérer le phénomène de dépopulation. Les chantiers de construction, et la maintenance des matériels ne créeraient pas d'emplois pérennes, ne favoriseraient pas les commerces et n'emmèneraient pas, tout comme les conifères, d'enfants à l'école communale.

En conclusion, nous avons tout à perdre de ce projet qui ne satisferait que l'égocentrisme démesuré de certaines personnes, mais ne pourrait rembourser la dette abyssale de la commune de BERSAC.

- -NON A L'EOLIEN des chasseurs de primes.
- -NON à la pollution visuelle et auditive pour nous et les générations futures.
- -NON à la destruction de la faune et de la flore.

NON A L'EOLIEN

À BERSAC ET AILLEURS